

BILAN DE LA SAISON 2015



2015 : UN MILLESIME QUI A TENU SES PROMESSES

Les conditions climatiques ont été très bénéfiques pour la vigne, favorisant à la fois la quantité et la qualité des raisins.

A partir d'avril, il a fait chaud et suffisamment humide pour une bonne croissance végétative. En juin, la floraison s'est bien déroulée, rapidement et sous le soleil.

L'épisode de sec au mois de juillet a permis de favoriser l'entrée en phase de maturation, ensuite la pluie du mois d'août a relancé le fonctionnement de la vigne, lui permettant de continuer sa maturation.

Hormis les deux épisodes pluvieux, mi-septembre et début octobre, les conditions de récolte ont été bonnes. Les vendanges se sont achevées par de belles tries de vin liquoreux grâce au soleil et au vent.

Ces conditions sèches n'ont favorisé ni les maladies, ni les ravageurs.

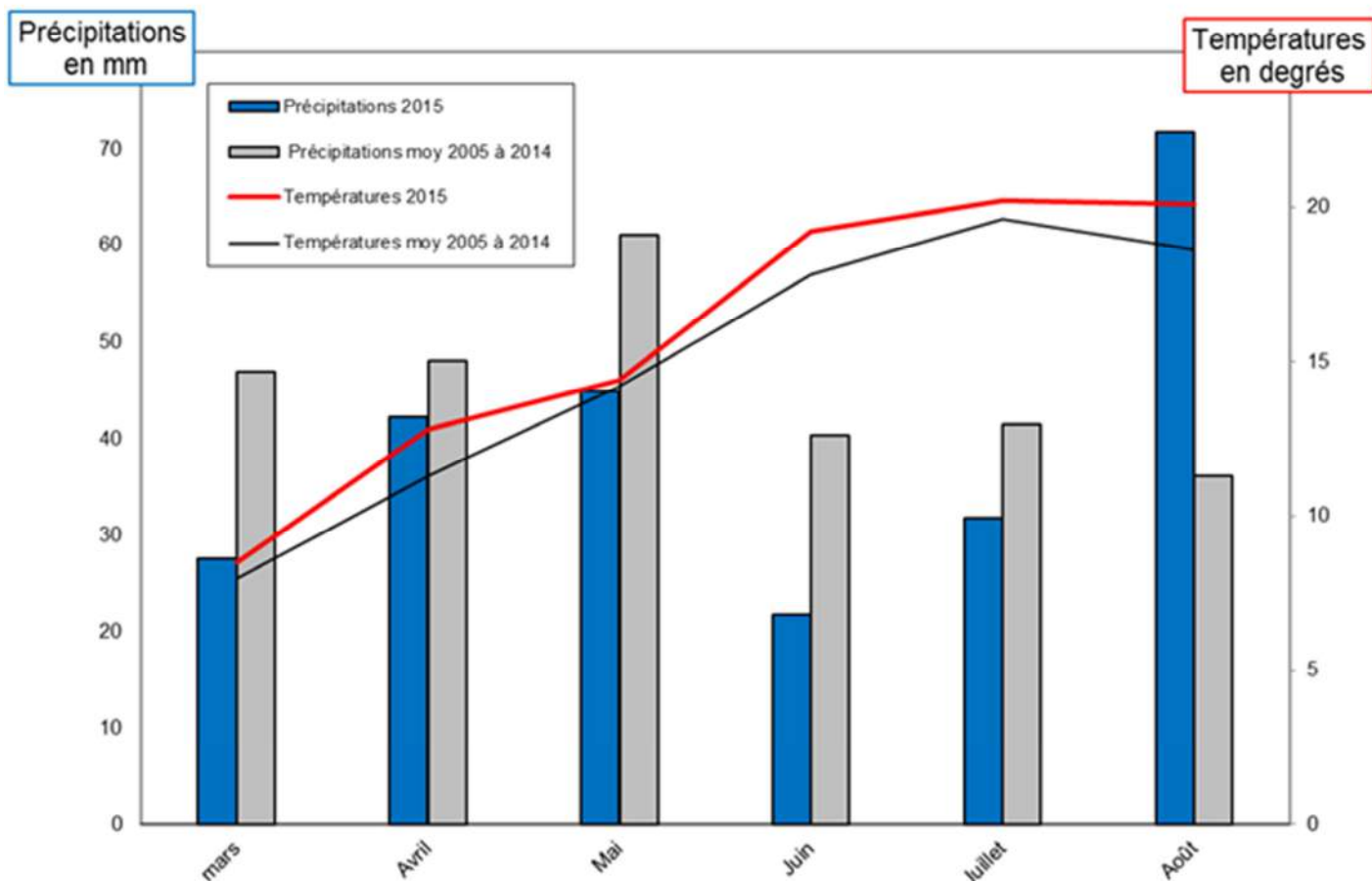
Comparaison des stades phénologiques depuis 2011:

Millésime	Débourrement	Début floraison cépages précoces	Floraison Cabernet franc et chenin	Début fermeture	Début véraison Cépages précoces	Début véraison Cabernet franc et chenin	Début des vendanges cépages précoces
2011	5 avril	17 mai	20 mai	28 juin	26 juillet	3 août	Fin août
2012	3 avril	29 mai	12 juin	17 juillet	15 août	21 août	Mi-septembre
2013	30 avril	18 juin	25 juin	25 juillet	20 août	27 août	Mi-septembre
2014	7 avril	2 juin	10 juin	16 juillet	29 juillet	12 août	Mi-septembre
2015	15 avril	2 juin	10 juin	7 juillet	4 août	12 août	Deuxième semaine de septembre

Malgré un débourrement assez tardif, la maturité a été plus précoce que les 3 dernières années.

Bilan climatique :

Comparaison des moyennes des précipitations et des températures de 2015 par rapport à la moyenne des 10 dernières années



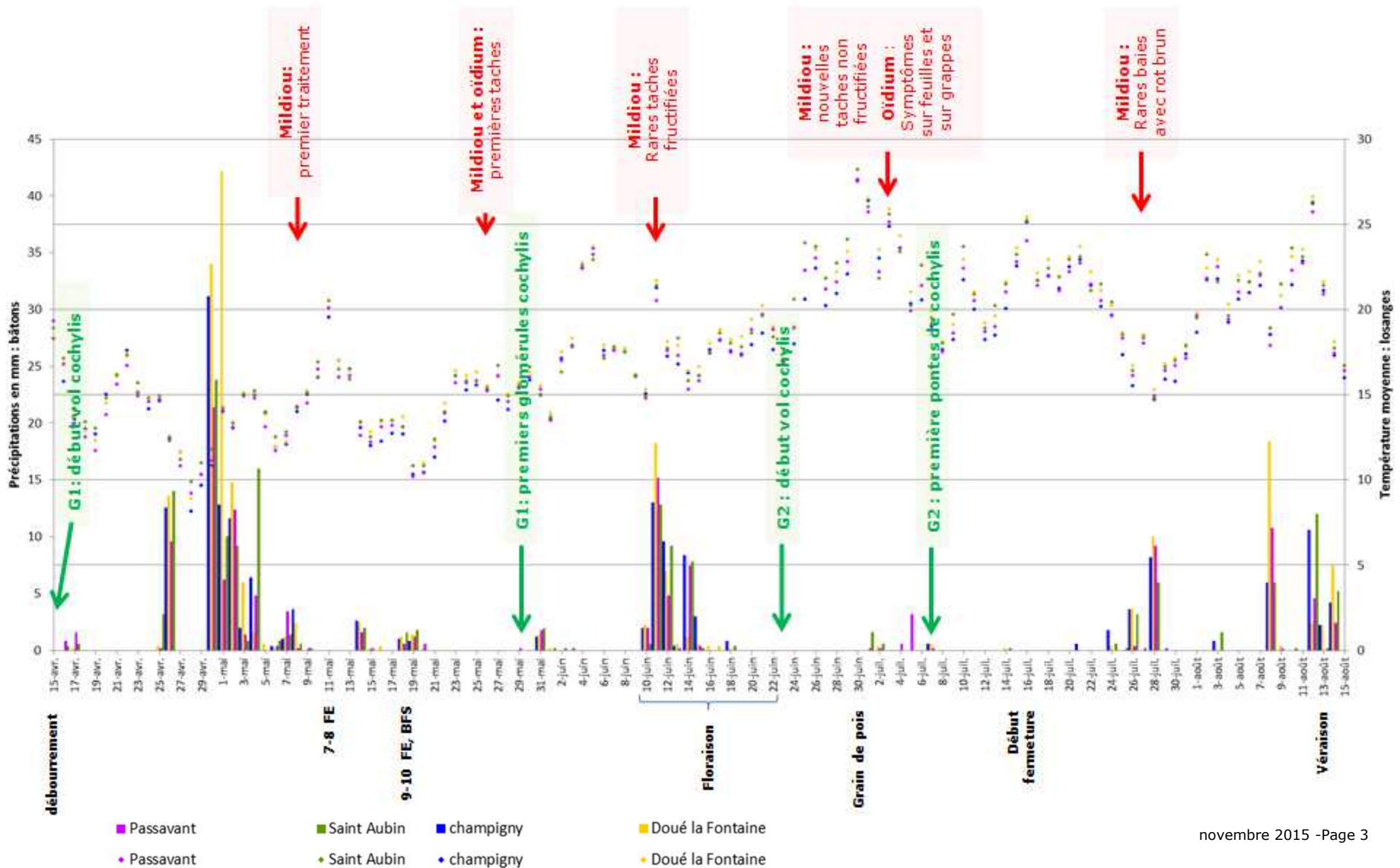
Remarque : Bilan fait avec les données des stations de Martigné-Briand, Passavant-sur-Layon, Le-Puy-Notre-Dame et Brissac-Quincé.

- Pluviométrie : moins de pluie en mars, avril, mai, juin et juillet, avec un **déficit de 69.6mm** cumulés pour ces 5 mois par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

En revanche, août marque un excédent de 35.6 mm.

- Températures : plus élevées avec, en moyenne, **+0.95°C**.

Précipitations, températures moyennes pour 4 stations météo du département et principales observations



Bilan des maladies et des ravageurs :

➤ EXCORIOSE :

Forte contamination
cette année : se
tenir prêt à
intervenir au
débourrement
l'année prochaine !



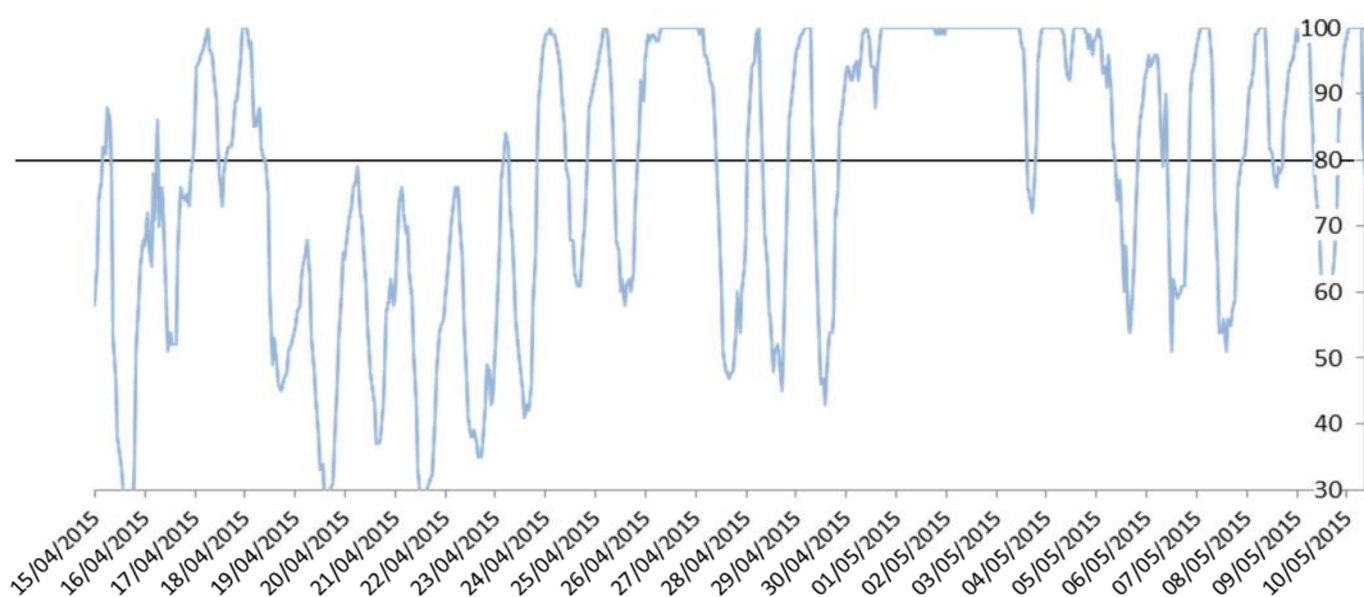
A la sortie de l'hiver, une assez faible proportion des parcelles de notre réseau présentaient des symptômes : 25% contre 100 % en 2014.

Malheureusement, les contaminations de début de printemps ont été importantes et nous observons à nouveau la généralisation des symptômes sur l'ensemble des parcelles.

Les bourgeons de la vigne sont sensibles du stade « éclatement du bourgeon » au stade « 4 feuilles étalées ». Une humectation prolongée des bois est nécessaire pour permettre la germination des spores et leur pénétration à l'intérieur du végétal :

T°C	8-9°C	10°C	11-12°C	13-14°C	15°C	16°C
Durée d'humectation (humidité > 80 %) nécessaire pour la contamination	13 h	12 h	11 h	10 h	9 h	8 h

Graphique représentant l'humidité relative moyenne du 15 avril au 10 mai :



Les contaminations ont pu être provoquées pendant les périodes du :

- 17 au 18 avril : 20 heures d'humectation avec une température moyenne de 12,3°C.
- 23 au 24 avril : 15 heures d'humectation avec une température moyenne de 11,8°C.
- 24 au 25 avril : 13 heures d'humectation avec une température moyenne de 12,8°C.
- 25 au 27 avril : 38 heures d'humectation avec une température moyenne de 11,8°C.
- A partir du 29 avril : 90 heures d'humectation avec une température moyenne de 12,8°C.

Cette maladie n'est pas mortelle pour la vigne, elle peut empêcher le départ des bourgeons de la base ce qui gêne le raisonnement de la taille. Elle fragilise la base des rameaux et des sarments.

 Une fois une parcelle atteinte, il est préférable de la protéger 3 ans de suite durant la période de sensibilité.

➤ MILDIU & OIDIUM :

Très faible
pression

✓ **MILDIU :**

Cette année, le mildiou n'a pas provoqué de **dégât sur grappes**, y compris sur les témoins non traités.

Les œufs d'hiver ont commencé à mûrir tôt, vers le 20 avril.

Le mildiou n'a, ensuite, pas trouvé de conditions très favorables, abondance de pluies avec des températures douces, pour contaminer la vigne. Jusqu'à fin août, de rares symptômes seront observés sur feuilles.

En revanche, le mildiou mosaïque s'est fortement exprimé au mois de septembre.



Symptômes de mildiou mosaïque au mois de septembre

Préconisation de l'ATV et observations:

Premiers traitements préconisés par l'ATV	Observation des premières taches isolées	Premiers symptômes observés sur l'ensemble des témoins non traités	Début des symptômes dans les parcelles traitées
Avant les pluies du 7-8 mai	Vers le 27 mai : 2 taches fructifiées	A partir du 12 juin	A partir de début septembre

Les prévisions du modèle utilisé par l'IFV ont été assez justes quant aux dates de contaminations, mais elles ont surestimé l'importance des attaques en Anjou. Les fortes pressions du mildiou les années passées nous ont rendu très vigilants, et peut-être un peu trop prudent...



D'une manière générale, il faut retenir que le risque de contaminations est étroitement corrélé aux quantités de précipitations annoncées.

L'anticipation des traitements sur une semaine est souvent difficile en raison de l'imprécision des prévisions météo au-delà de 2-3 jours.

C'est pourquoi, une bonne gestion du risque passe par l'investissement dans du matériel de pulvérisation efficace.

✓ **OIDIUM :**

La pression oïdium a aussi été faible cette année. Hormis quelques cas isolés, il y a eu peu de dégâts sur grappes.

Préconisation de l'ATV et observations:



Sur les parcelles sensibles, les symptômes ont commencé à être observés sur grappes à partir du stade grain de pois aussi bien sur les témoins non traités que sur les parcelles traitées. Les applications de soufre en poudrage ont montré une bonne efficacité.

Premiers traitements préconisés par l'ATV	Observation des premières taches isolées	Début des symptômes
Vers le 10 mai	Vers le 27 mai	A partir du 30 juin

Là encore, la qualité de pulvérisation est la clé de la réussite pour une bonne protection des grappes.

➤ **BLACK-ROT :**

En début de saison, les pluies de début mai ont engendré sur quelques parcelles des symptômes de black-rot sur feuilles, parfois sur tous les ceps.

La maladie ne s'est pas développée et n'a pas occasionné de dégât sur la vendange.



La faible pression du black-rot en Maine-et-Loire ne justifie pas de traitement spécifique.

➤ COCHYLIS & EUDEMIS:

Faible pression des vers de la grappe avec peu de dégâts de pourriture grise au moment des vendanges

Bilan des observations :

	G1 : Première génération		G2 : Deuxième génération		
	Début des vols	Observation des premiers glomérules	Début des vols	Observation des premières pontes	Observations des premières perforations
Cochylis	vers le 15 avril	vers le 25 mai	vers le 23 juin	7 juillet dans 2 parcelles	Vers le 20 juillet
Eudémis	Vers le 15 mai	vers le 5 juin puis perforations de la première génération jusqu'au 10 juillet	Vers le 10 juillet		



Il est **inutile** de positionner un **traitement avant l'observation** des prémices de dégâts : **glomérules** ou **pontes**. Un traitement réalisé une semaine trop tôt, fait perdre une semaine d'efficacité, pourtant très utile pour couvrir la durée du vol !

Rétrospective :

Le délai entre les premières captures de papillons et l'apparition des œufs et des chenilles varie en fonction des conditions climatiques :

- Plus les températures sont douces et l'humidité élevée, plus le délai est court.
- En revanche, le délai est rallongé en cas de période pluvieuse, ventée ou de sécheresse.

	G1 : Délais entre les premières captures de papillons et l'observation des premiers glomérules	G2 : Délais entre les premières captures de papillons et l'observation des premières pontes
2011	20 jours	15 jours
2012	55 jours	10 jours
2013	42 jours	10 jours
2014	43 jours	14 jours
2015	41 jours	15 jours



En **première génération**, le traitement se raisonne en fonction de l'observation de la charge de la parcelle et du comptage des glomérules pour 100 inflorescences. **Les seuils ont rarement été atteints** dans les parcelles de notre réseau.



Pour la **deuxième génération**, des insecticides ont été positionnés sur des parcelles sensibles à la pourriture grise. **Cependant, au moment des vendanges, on a souvent observé que les perforations étaient sèches, sans pourriture, contrairement à beaucoup d'autres parcelles trop vigoureuses.**

➤ **CICADELLES VERTES :**

Première génération : premières larves observées	Vol de deuxième génération	Apparition des larves de deuxième génération	Observation des premiers symptômes	Observation de grillure sur le feuillage
Vers le 25 mai	Du 23 juin au 15 juillet	A partir du 16 juillet	28 juillet	mi-août

Le piégeage des adultes permet de déterminer le début des applications d'argile kaolinique sur le feuillage.

Le positionnement d'un insecticide doit se raisonner uniquement pour la deuxième génération et à partir du comptage du nombre de larves pour 100 feuilles.

➤ **DROSOPHILES & POURRITURE ACIDE :**

Des pièges ont été installés et relevés en partenariat avec les vignerons sur trois communes.

Nous y avons recensé de nombreuses drosophiles dont *D.melanogaster* et *D.suzukii*.

Malgré leur présence significative, seulement quelques baies sentaient l'aigre, sur des grappes en bout de rang ou en bord de parcelle...

**Peu de problèmes cette année :
la présence de *D.suzukii*
n'est pas toujours
synonyme de dégâts !**

➤ POURRITURE GRISE & échelonnement des vendanges :

Dans l'ensemble, la vendange a tenu bon... et les vignerons sont satisfaits de ce millésime.

La pourriture grise a surtout provoqué des **dégâts** sur les parcelles très **vigoureuses** et très **chargées**. Les parcelles de Gamay ont été les plus touchées. Le grossissement brutal des baies suite aux pluies de fin août a provoqué leur éclatement et l'installation des premiers foyers de pourriture grise.

La pression s'est fait sentir à partir des pluies du 12 au 18 septembre où il a été relevé entre 50 et 70 mm. Un autre épisode pluvieux significatif a eu lieu entre le 4 et le 6 octobre avec 20 à 50 mm.

Vendange des parcelles...	Période	Rendement	Qualité
destinées à faire les vins de base Chardonnay Chenin	A partir du 10 septembre	correct	bonne
destinées à faire des rosés Gamay Grolleau	Entre les 2 épisodes de pluie : à partir du 21 septembre	Bon à très élevé	Variable La pourriture grise est très liée à la vigueur
Rosé de Cabernet franc		Correct, sans plus	Moyenne à bonne
Blancs sec (Chenin)		Bon	Moyenne à bonne
Rouges	Après le deuxième épisode de pluie : A partir du 7 octobre	Moyen à bon	Très bonne
Layon		Bon	Excellente





Nos bulletins sont disponibles gratuitement sur simple inscription auprès de notre assistante.

Si vous ne souhaitez plus les recevoir, merci de nous en informer.

Participent à la rédaction et à la diffusion de ce bulletin :

Brigitte Grolleau : assistante de l'équipe

Tel : 02.49.18.78.14

brigitte.grolleau@maine-et-loire.chambagri.fr

Perrine Dubois : Sol et viticulture

Tel : 06.83.89.85.39

perrine.dubois@maine-et-loire.chambagri.fr

Nicolas Rubin : Viticulture et œnologie

Tel : 06.71.57.80.35

nicolas.rubin@maine-et-loire.chambagri.fr

Guillaume Gastaldi : Viticulture et environnement

Tel : 06.24.89.02.70

guillaume.gastaldi@maine-et-loire.chambagri.fr

Anne Duval-Chaboussou : Viticulture biologique

Tel : 06.08.24.60.76

anne.duval-chaboussou@pl.chambagri.fr

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Nos partenaires :



Base d'observations et périmètre concerné par le conseil sur des parcelles en zone géographique du Maine-et-Loire et sur le Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/>

Bulletin de Santé du Végétal : si vous souhaitez recevoir gratuitement les Bulletin de Santé du Végétal par mail, inscrivez-vous sur le site web de la Chambre régionale d'agriculture : <http://www.agrili.net.com/vegetal/surveillance-biologique-du-territoire.html>

La Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques n°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Retrouvez le guide phytosanitaire (réglementation, bonnes pratiques, produits et doses homologués) sur le site de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire en page : <http://www.maine-et-loire.chambagri.fr/cultures-specialisees/viticulture.html>

Attention : lire attentivement l'étiquette du produit pour connaître les restrictions réglementaires et les conseils de prudence liés à son utilisation.

